Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1er juillet 2020

 Nombre de membres

 En exercice
 Présents
 Votants

 56
 47
 47+3

Date de convocation 29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération 21-2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1er Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD - François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS – Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG)– Jacques LEMERCIERGérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ – Jackie MARCATTE.

Excusés: Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président

Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain

LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT)

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2020 est fixé à 1 067 284 €. Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2020, il est proposé de maintenir les taux d'impositions 2019 des taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2020 comme suit :

	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES 2020	PRODUITS 2020
Taxe d'habitation	3,03 %	3,03 %	15 729 000 €	476 589 €
Taxe foncière (bâti) :	2.98%	2.98%	12 464 000 €	371 427 €
Taxe foncière (non bâti)	5.97%	5.97%	1 924 000 €	114 863 €
Cotisation foncière des Entreprises :	2.29%	2.29%	3 308 000 €	75 753 €
Fiscalité professionnelle de zone :	22.42%	22.42%	78 400 €	17 577 €
Fiscalité professionnelle éolienne :	22.42%	22.42%	49 400 €	11 075 €
1				1 067 284 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC21-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme, Pour le Président empêché, Jean Nicolas ROUSSEAU 1^{er} Vice-président par délégation

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1er juillet 2020

> Date de convocation 29 juin 2020

> > Date d'affichage

Numéro de Délibération 22-2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1er Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD - François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS – Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG)– Jacques LEMERCIERGérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ – Jackie MARCATTE.

Excusés: Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président

Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain

LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT)

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 211-7;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1530 bis ;

Vu la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative ;

Considérant l'institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2020 comme suit :
- D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 260 000 € pour l'exercice 2020,
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché, Jean Nicolas ROUSSEAU 1er Vice-président par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC22-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020



Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1er juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	47	47+3

Date de convocation 29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération 23 -2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1et Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD - François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS – Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Éric HALBOURG)– Jacques LEMERCIERGérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ – Jackie MARCATTE.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président

Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Éric HALBOURG (pvr à Yves PETIT)

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (3 voix contre, 7 abstentions) :

FIXE le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 15.85% sur le territoire de la Communauté de Communes pour l'année 2020, pour les communes suivantes :

AMFREVILLE LES CHAMPS
ANVEVILLE
BENESVILLE
BERVILLE EN CAUX
BOUDEVILLE
BRETTEVILLE SAINT LAURENT
CANVILLE LES DEUX EGLISES
CARVILLE POT DE FER
DOUDEVILLE
ETALLEVILLE
FULTOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC23-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020



GONZEVILLE
HARCANVILLE
HERICOURT EN CAUX
LE TORP MESNIL
PRETOT VICQUEMARE
REUVILLE
ROBERTOT
ROUTES
SAINT LAURENT EN CAUX
YVECRIQUE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020 Pour extrait certifié conforme,

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1er juillet 2020

 Nombre de membres

 En exercice
 Présents
 Votants

 56
 47
 47 + 3

Date de convocation 29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération 24Ter-2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1er Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU – Nicolas GRAS – François-Marie LEGER – Rémi LECONTE – Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD – François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS – Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG) – Jacques LEMERCIERGérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ – Jackie MARCATTE.

Excusés: Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président

Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT)

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES POUR 2020

Annule et remplace Délibération 24-2020

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (3 voix contre, 7 abstentions) DECIDE :

- de fixer les tarifs de la redevance 2020 comme suit :

Catégories	Tarif 2019 (€)	Tarif 2020 (€)
1 personne	92	110
2 personnes	147	176
3 personnes	182	218
4 personnes	205	246
5 personnes	223	268
6 personnes et +	233	280
Résidence secondaire	186	223
Chambres d'hôtes	42 par chambre	50 par chambre
Gîtes	92 par chambre	110 par chambre
GAL Grémonville	1 481	1 777
CRJS Yerville	1 893	2 272
Résidence des Bruyères	2 867	3 440

Excalibur Grémonville	1 932	2 318
Structure communale	1.31 € / habitant	1,57 €/habitant
Super U	2 277	2 732
Leader price (ZAC du Bois le l'Arc Sud)	1 894	2 273
Lepicard	1 681	2 017
Gare de Motteville	722	866
Collège	2 181	2 617
La Poste	256	307
Trésor Public	256	307
Gendarmerie	256	307

Activité professionnelle	Tarif 2019 (€)	Tarif 2020 (€)
Artisan / BTP /Entreprise	233	280
Commercant	260	312
Entreprise de service	117	140
Restaurant	454	545

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC24ter-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1er juillet 2020

 Nombre de membres

 En exercice
 Présents
 Votants

 56
 46
 46+4

Date de convocation 29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération 25-2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1et Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD - François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG) – Jacques LEMERCIER – Gérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ –

Excusés: Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR- BUDGET « ORDURES MENAGERES »

Monsieur Le Président propose au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 2 046.02 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 2 046,02 €;
- D'imputer la dépense de 2 046,02 € au compte 6541 du budget annexe « ordures ménagères »
 2020;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC25-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+4

Date de convocation 29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération 26-2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{ex} Vice-président,

Séance du 1er juillet 2020

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD - François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS – Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Éric HALBOURG) – Jacques LEMERCIER – Gérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ –

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président

Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Éric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZAC DU BOIS DE L'ARC NORD A LA SARL JEROME LEPICARD COMBUSTIBLES

Considérant la demande de Monsieur Jérôme LEPICARD, gérant de la SARL Jérôme LEPICARD COMBUSTIBLES d'acquérir un terrain d'environ 4 000 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 5 100 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m²;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC26-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020

Plateau de Ceta de Cet

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1er juillet 2020

 Nombre de membres

 En exercice
 Présents
 Votants

 56
 46
 46+4

Date de convocation 29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération 27-2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1et Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD - François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS – Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG)– Jacques LEMERCIER– Gérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ –

Excusés: Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZAC DU BOIS DE L'ARC NORD A LA SOCIETE AMARYS

Considérant la demande de Monsieur Eric VAUCHEL, gérant de la société AMARYS, d'acquérir un terrain d'environ 7 200 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 7 200 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m²;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC27-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020 Pour extrait certifié conforme,

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1er juillet 2020

11	ombre de men	lbres
En exercice	Présents	Votants
56	46	46+4

Date de convocation 29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération 28-2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, $1^{\rm cc}$ Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU – Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD - François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS – Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Éric HALBOURG)– Jacques LEMERCIER– Gérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ –

Excusés: Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président

Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Éric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZAC DU BOIS DE L'ARC NORD A LA SOCIETE ASPHALTE76

Considérant la demande de Monsieur Laurent SANNIER, gérant de la société ASPHALTE76, d'acquérir un terrain d'environ 2 100 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 2 100 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m²;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC28-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020 Pour extrait certifié conforme,

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1er juillet 2020

Nombre de membres

En exercice Présents Votants

56 47 47+4

Date de convocation 29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération 29-2020 L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1er Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT – Jean Nicolas ROUSSEAU – Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN – François-Marie LEGER – Rémi LECONTE – Séverine GEST – Philippe COTE – Xavier VANDENDULCKE – Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUC) – Dany BIARD – François BOUTEILLER – Philippe LACAISSE – Daniel DURECU – Sophie ANDRE – Pascal LOSSON – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Sylvie FICET – Gisèle CUADRADO – Didier DELAMARE – Claude BOUTEILLER – Clotilde COLLEY – Francis BELLENGER – Michel FILLOCQUE – Alain PETIT – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) – Jean-Pierre LANGLOIS – Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) – Luc LEFRANCOIS – Philippe CORDIER – Hilaire CAUMONT – Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG) – Jacques LEMERCIER – Gérard TIERCELIN – Marcel MASSON – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Bruno MATTON – Philippe FERCOQ –

Excusés: Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUC (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- de 1 500 € à Mme Madeleine MAUGER domiciliée à Doudeville (commission du 07/11/2019);
- de 1 370 € à Mr Jean Claude GUILLEBERT domicilié à Saint-Laurent en Caux (commission du 07/11/2019);
- de 1 500 € à Mr Jean François BREANT domicilié à Etalleville (commission du 07/11/2019).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC29-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020 Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,